

LUNDI 3 ET MARDI 4 JUILLET 2017
PALAIS DES CONGRES - PARIS



10^è ASSISES NATIONALES DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

2007-2017

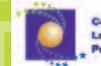
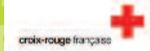
L'heure de l'écriture

AVONS-NOUS PROGRESSÉ ?
EST-CE MIEUX AILLEURS ?
COMMENT RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS ?

Organisées par :



En partenariat avec :



10^{ÈMES} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Depuis la réforme du 5 mars 2007, alors plébiscitée, et dont le projet avait été débattu lors des 1^{ères} Assises nationales de la protection de l'enfance, dix ans ont passé. Dix ans de progrès accomplis mais aussi d'insuffisances récurrentes qui ont nécessité le vote d'une nouvelle loi (14 mars 2016) centrée sur l'intérêt de l'enfant et le pilotage de la politique de protection de l'enfance.

Or, malgré ces adaptations réglementaires et les efforts constants des professionnels et des institutions, les doutes subsistent sur la capacité de notre modèle à assurer *in fine* l'efficacité des réponses apportées. Et les tensions sur le terrain semblent s'amplifier dans un contexte, de surcroît, de plus en plus complexe et imprévisible.

Quel véritable bilan peut-on tirer de ces dix dernières années ? Sur quoi avons-nous progressé, sur quoi avons-nous régressé ? Fait-on mieux ailleurs ? Pourra-t-on s'adapter à la vulnérabilité exponentielle de notre société et à la déliquescence de la plupart des repères éducatifs ? Quelles perspectives pour notre système et nos pratiques ?

Telles sont les questions sur lesquelles nous vous proposerons de débattre lors de cette édition anniversaire des Assises qui sera précédée d'un sondage auprès de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance pour recueillir leur position.

PROGRAMME



LUNDI 3 JUILLET 2017



12 h 30 : Ouverture de l'accueil et visite des stands - Accueil café

14h00 -14h15

Mot de bienvenue de la ville de Paris et présentation de la journée par les organisateurs.

14H15 - 16H30

SÉQUENCE 1 – AVONS-NOUS PROGRESSÉ ?

14h15-15h00

Présentation des éléments de base du débat

- 1/ Ce que disent les principales études récentes sur les forces et faiblesses de notre dispositif de protection de l'enfance.
- 2/ Ce que l'on observe dans l'évolution des besoins, du contexte institutionnel et de l'économie de la protection de l'enfance
- 3/ Ce que l'on sait du devenir des jeunes pris en charge dans le cadre de l'Ase durant cette décennie : présentation des principaux résultats de l'Étude sur l'accès des jeunes à l'autonomie - Elap - (menée auprès de 1600 jeunes de 17 à 20 ans menée en 2013-2014 suivie d'une seconde vague en 2015).
- 4/ Ce qu'en pensent les professionnels : présentation des résultats du sondage réalisé auprès des acteurs de la protection de l'enfance pour ces 10^{èmes} Assises sur leur perception générale du bilan de cette décennie.

Débat

Au vu de ces éléments peut-on dire qu'aujourd'hui notre dispositif répond mieux qu'avant aux divers enjeux de la protection de l'enfance ? En quoi s'est-il amélioré ? En quoi a-t-il éventuellement régressé ? en matière de prévenance, de repérage et d'évaluation des situations, de contenu des prises en charge, de construction des parcours, d'impact sur le devenir des enfants... Quels sont encore les défis à relever pour apporter les réponses les plus proches possibles des besoins des enfants et des familles accompagnés ?

INTERMÈDE SUR LES PARADOXES DES CADRES EN PROTECTION DE L'ENFANCE :

Saynète de 8 minutes proposée par 4 diplômés de la première promotion de l'École de la Protection de l'enfance.

16h30 - 18h00

SÉQUENCE 2 – EST-CE MIEUX AILLEURS ?

1^{ÈRE} PARTIE : Tour d'horizon des cadres législatifs et institutionnels en matière de la protection de l'enfance dans l'Union Européenne à partir de la cartographie réalisée par l'agence des droits fondamentaux de l'UE.

2^{ÈME} PARTIE : Gros plan sur quelques pays dont on parle souvent en protection de l'enfance sans toujours en connaître la réalité.

- ▶ **Belgique francophone :** *quand décentralisation rime avec cohérence des réponses*
- ▶ **Angleterre :** *quand trop de protection peut engendrer d'inquiétantes dérives*
- ▶ **Danemark :** *quand le choix est fait d'une politique globale de la Jeunesse*
- ▶ **Québec :** *quand la protection de l'enfance se veut l'affaire de tous*

9h00 - 17h00

SÉQUENCE 3 – COMMENT RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS ?

9h00 - 12h30

ATELIERS : Débat en ateliers sur 5 axes d'adaptation transversaux susceptibles de contribuer à mieux répondre aux nouveaux défis de la protection de l'enfance.

- ▶ **Atelier 1/ La contribution de toutes les politiques pleinement recherchée**
- ▶ **Atelier 2/L'entourage de l'enfant largement revisité**
- ▶ **Atelier 3/ Les besoins de l'enfant davantage respectés**
- ▶ **Atelier 4/ Des cadres en protection de l'enfance mieux "armés"**
- ▶ **Atelier 5/ La réponse aux mineurs non accompagnés vue autrement**

Nb : Voir présentation sommaire des ateliers pages suivantes (détail et choix des intervenants en cours de finalisation, il figureront dans la prochaine mise à jour du programme le 20 mars 2017)

12h30 - 14h30

Déjeuner, visite des stands et animations proposé(e) s par les partenaires

14h30 - 14h45

Qu'en pensent les professionnels réunis en ateliers ?

Présentation des résultats du vote réalisé à l'issue de chaque atelier auprès des participants sur les perspectives de notre modèle et de nos pratiques. Et présentation d'un bref aperçu de la tonalité des cinq ateliers sur les axes d'évolution des pratiques débattus.

14h45 - 16h15

Quelles priorités adresser aux décideurs politiques ?

16h15-16h30

Conclusion par un membre du gouvernement

16h30

Spectacle de clôture par des enfants

17h00 **Fin des Assises**

INTERVENANTS PRESENTIS POUR LES PLÉNIÈRES (sous réserve, en cours de sollicitation) : Geneviève Avenard, Défenseuse des Enfants - **Philippe Bas**, sénateur, président du Conseil départemental de la Manche - **Flore Capelier**, docteur en droit public, ancien inspecteur enfance, conseillère protection de l'enfance au cabinet de Dominique Versini, adjointe à la Maire de Paris - **Maître Rodolphe Costantino**, avocat - **Michèle Creoff**, vice-présidente du Conseil national de la Protection de l'enfance - **Boris Cyrulnik**, éthologue, psychiatre-psychanalyste - **Édouard Durand**, Vice-président du Tribunal de grande instance de Bobigny chargé des fonctions de juge des enfants - **Isabelle Frechon**, chercheuse associée à l'Institut national d'études démographiques (Ined) - **Adeline Gouttenoire**, professeure à l'Université de Bordeaux IV, directrice de l'Institut des mineurs, présidente de l'Observatoire de la protection de l'enfance de Gironde - **Martin Goyette**, professeur agrégé titulaire de la chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ) à l'École nationale d'administration publique (Enap) à Montréal - **Yvan Jablonka**, historien et auteur de nombreux ouvrages dont "Lætitia ou la fin des hommes" (Ed. du Seuil, 2016) - **Hélène Join-Lambert**, maître de conférence en sciences de l'éducation à l'Université Paris X Nanterre - **Didier Lesueur**, directeur général de l'Odas - **Marie-Paule Martin-Blachais**, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", directrice de l'École de la protection de l'enfance - **Madeleine Mathieu**, directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse - **Brigitte Mevel-Le nair**, directrice Enfance-Famille du Département du Finistère - **Jean-Marie Muller**, président de la Fédération nationale des Adepape - **Olga Nieuwenhuys**, anthropologue, chercheuse à l'Université d'Amsterdam - **Benoît Parmentier**, directeur général de l'Office national de l'enfance (Belgique) - **Astrid Podsiadlowski**, cheffe du service Droits de l'enfant à l'Agence des droits fondamentaux de l'union européenne - **Dominique Versini**, adjointe à la maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et des personnes âgées.

LES ATELIERS

■ ATELIER 1 : LA CONTRIBUTION DE TOUTES LES POLITIQUES PLEINEMENT RECHERCHÉE

Qu'il s'agisse de prévention, de prévention ou d'accompagnement dans la prise en charge : comment mieux faire AVEC les autres politiques publiques et les acteurs de ces politiques. Et au premier chef l'école, mais aussi les acteurs de l'insertion, de la santé, de la culture, du sport, de la sécurité... Et quel rôle peut jouer la ville dans cette dynamique ?

■ ATELIER 2 : L'ENTOURAGE DE L'ENFANT LARGEMENT REVISITÉ

De la prévention à la prise en charge, pourquoi et comment revisiter la place et les ressources de l'entourage de l'enfant. Comment mieux prendre en compte la parole des familles dans la phase d'évaluation comme dans la mise en place du plan d'aide ? Quels référentiels peuvent y contribuer ? Comment mieux appréhender les particularités culturelles de l'entourage de l'enfant ? Quels acteurs hors protection de l'enfance stricto sensu peuvent contribuer à améliorer la réponse éducative et quel rôle inclusif peut jouer la ville ? Quelle perspective pour le recours aux Tiers Digne de Confiance, dans le cadre judiciaire comme dans le cadre administratif, en s'appuyant notamment sur des parrains bénévoles ? Comment faire évoluer l'action éducative en milieu ouvert ? Comment ouvrir davantage les établissements (type mecs) sur l'extérieur ?

■ ATELIER 3 : LES BESOINS DE L'ENFANT DAVANTAGE RESPECTÉS

Du processus de décision à la sortie du dispositif, comment faire primer l'intérêt de l'enfant avant tout autre ? Que sait-on aujourd'hui des besoins fondamentaux de l'enfant ? Quels sont ses droits ? Et comment mieux les prendre en compte dans les pratiques des différents acteurs (juge, ASE, éducateurs, familles d'accueil...) tout au long de son parcours en protection de l'enfance ? Les enjeux en termes de pluridisciplinarité des équipes, de posture à l'égard de l'enfant, de sa famille, et entre les acteurs ? Ce que cela implique concrètement en matière de coopération et d'articulation des acteurs lors de l'élaboration du Projet pour l'enfant et tout au long de sa mise en œuvre.

■ ATELIER 4 : DES CADRES EN PROTECTION DE L'ENFANCE MIEUX "ARMÉS"

Pourquoi et comment mieux définir le rôle, les compétences, le périmètre d'intervention et les responsabilités du cadre en protection de l'enfance ? comment renforcer sa légitimité, sa reconnaissance, son "incarnation" non seulement au sein de sa collectivité, au niveau central et dans les territoires, mais aussi à l'extérieur et en particulier face au juge des enfants ? quelles implications en termes de formation, d'organisation, de management et de statut ?

■ ATELIER 5 : LA RÉPONSE AUX MINEURS NON ACCOMPAGNÉS VUE AUTREMENT

Le phénomène de massification des mineurs non accompagnés présents sur le territoire et pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance bouleverse considérablement les territoires et les professionnels qui en sont chargés à la fois sur les plans organisationnel, financier mais aussi humain. Au-delà du débat sur la responsabilité des différents acteurs publics dans leur prise en charge, il est proposé ici un pas de côté plus constructif, en s'interrogeant sur le contenu d'une prise en charge adaptée aux MNA (insertion au-delà de la mise à l'abri) sur la collaboration avec d'autres acteurs que cela implique (type région). En somme, au-delà des aspects préoccupants et déstabilisants d'un phénomène difficilement maîtrisable, pourquoi et comment y voir aussi une opportunité de développement de nouvelles pratiques prometteuses en PE ?

Nb : Le détail des ateliers et le choix des discutants sont en cours de finalisation. Le programme complet des ateliers figurera dans la prochaine mise à jour du programme (20 mars).

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 10^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal des Acteurs Sociaux, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et la ville de Paris, collectivité accueillante de cette édition.

ET EN PARTENARIAT AVEC :

- l'Assemblée des départements de France (ADF)
- l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen)
- l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF)
- l'Association nationale des assistants de service social (Anas)
- l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd)
- l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass)
- le CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS)
- la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape)
- la Croix-Rouge française
- le Défenseur des Droits,
- l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG)
- la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap)

- la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape)
- la Ligue de l'enseignement
- le Ministère des Affaires sociales et de la santé (DGCS)
- le Ministère de la Justice (DPJJ)
- le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO)
- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE)
- l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones)
- SOS Villages d'enfants
- le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI)
- l'Union nationale des associations familiales (Unaf)
- l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (Unapp)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

ET LE SOUTIEN DE :

- l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (Apriles)
- l'Association A. Retis
- Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE)
- l'École de la Protection de l'Enfance

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES ET BULLETIN D'INSCRIPTION EN DERNIÈRES PAGES DU PROGRAMME)

1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5 814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475.

Relevé d'identité bancaire :

	BNP PARIBAS	Relevé d'Identité Bancaire / IBAN			
		L ACTION SOCIALE			
		13 BOULEVARD SAINT MICHEL			
		75005 PARIS			
IBAN ⁽¹⁾ :	FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348				
BIC ⁽²⁾ :	BNPA FR PP XXX				
RIB ⁽³⁾ :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	30004	02790	00010099563	48	BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)
	<small>(1) International Bank Account Number</small>		<small>(2) Bank Identifier Code</small>		<small>(3) Relevé d'Identité Bancaire</small>

2 MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif normal : 350 € nets par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, et repas du mardi 4 juillet inclus. (Exonération de la TVA selon l'Article 293 B du Code général des impôts).

Tarif dégressif : 300 € nets par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution. (Exonération de la TVA selon l'Article 293 B du Code général des impôts).

À NOTER : PRISE EN CHARGE UNIFAF ET AUTRES OPCA - Les 10^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance sont susceptibles de bénéficier "d'un accord d'Unifaf pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents". Si vous êtes adhérent Unifaf, Uniformation ou adhérent d'un autre OPCA, contactez votre interlocuteur habituel pour demander à bénéficier de cette prise en charge.

3 POSSIBILITÉ DE PRÉ-RÉSERVATIONS SANS ENGAGEMENT JUSQU'AU 30 AVRIL 2017

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de leurs inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'au 30 avril jusqu'à 10 places. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo ou Christine Dussaut par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com.

4 TOUTE INSCRIPTION NÉCESSITE LE RENVOI D'UN BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ADRESSE SUIVANTE :

Journal des Acteurs Sociaux (JAS), 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19, ou par mail à : assises@lejas.com ou christine.dussaut@lejas.com

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale, ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

5 CHAQUE INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR MAIL AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION ET AU PARTICIPANT.

6 EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

7 POUR CHAQUE INSCRIPTION CONFIRMÉE, L'ORGANISATEUR ADRESSE À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION UNE FACTURE ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

8 ANNULATION : Les demandes d'annulation par courrier, mail ou fax :

- ▶ **reçues avant le 31 mai 2017 minuit** sont acceptées sans frais ;
- ▶ **reçues entre le 1^{er} juin et le 18 juin 2017 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ;
- ▶ **reçues après le 18 juin 2017 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 18 juin 2017), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription.**

Seule la défection pour **maladie** est acceptée sans frais sur présentation d'un **certificat médical, impérativement.**

NB : Les grèves de transport dès lors que le service minimum est assuré ne constituent pas une cause d'annulation sans frais et donc n'exonèrent pas des frais de désistement susmentionnés.

Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par mail (assises@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19).

En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10 - Email : christine.dussaut@lejas.com - Web : www.lejas.com - www.lebpe.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

10^e Assises nationales de la protection de l'enfance
3 et 4 juillet 2017

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :

Journal des Acteurs Sociaux (JAS) - 13 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration

PARTICIPANT : M. Mme - SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom en capitales.

Nom et prénom :

Organisme :

Service :

Fonction :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Adresse :

Code postal/Ville :

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :
Atelier N°.

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :

Téléphone :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :

Service :

Adresse :

Code postal/Ville :

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

① **Par courrier accompagné de votre règlement au :**
JAS - Journal des Acteurs Sociaux
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

② **Pour les administrations,**
par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au : 01 53 10 24 19,
ou par mail :
christine.dussaut@lejas.com
accompagné d'un bon de commande.

Préreservations :

Possibilité dans certaines conditions de pré-reserver des places par mail (voir page Conditions d'inscription). Mais l'inscription ne sera confirmée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement correspondant, ou dans le cas des administrations, d'un bon de commande.

RENSEIGNEMENTS :

JAS

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : christine.dussaut@lejas.com

ou assises@lejas.com

Web : www.lejas.com

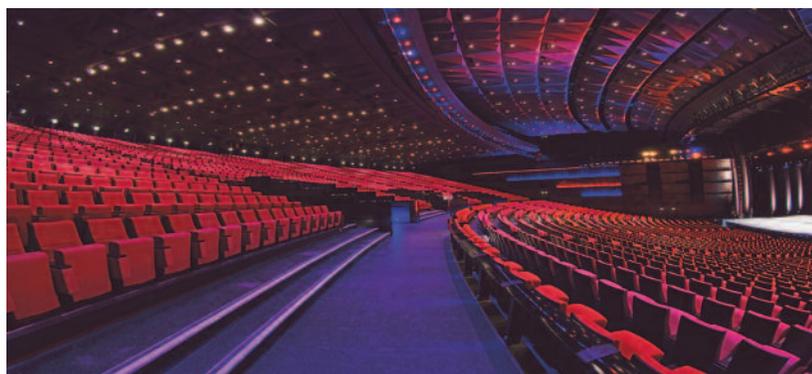
www.lebpe.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les 10^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu le lundi 3 juillet et le mardi 4 juillet 2017 au Palais des Congrès de Paris. L'accueil débutera le lundi dès 12 h 30. Un café sera proposé par les partenaires entre 12 h 30 et 13 h 50 sur l'espace exposition (attention pas de déjeuner dans le cadre de l'organisation le lundi - uniquement le mardi). Les travaux commenceront à 14 heures précises et se termineront à 18 heures. Le mardi, les travaux débiteront à 9 h 00 et se termineront à 17 h 00, avec une pause entre 12 h 30 et 14 h 30 pour permettre aux participants de déjeuner sur place.



Le Grand Amphithéâtre du Palais des Congrès, salle qui accueillera les séances plénières

LIEU DES ASSISES

Au cœur de Paris, dans un cadre mythique et extrêmement confortable, les Assises ont lieu au Palais des Congrès de Paris, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris



ACCÈS

Accès direct en métro ligne 1, RER C, bus, à pied ou en voiture. 1 500 places de parking en accès direct. Station de taxi et vélib à proximité. (Voir plan ci-dessus). Pour plus d'information une rubrique sera bientôt spécialement publiée dans lebppe.fr : <http://lebppe.fr/lebppe/10-emes-assises-paris-2017/>

HÉBERGEMENT

Le Palais des Congrès de Paris dispose d'une offre hôtelière, à proximité directe, réunissant près de 4 500 chambres d'hôtels. Son emplacement en plein cœur de Paris privilégie l'accès à une large gamme d'hôtels. Les sites internet spécialisés peuvent vous permettre de réserver votre chambre dans un quartier proche et au meilleur prix. Nous vous conseillons de procéder à vos réservations dès à présent. Pour plus d'information une rubrique sera bientôt spécialement publiée dans lebppe.fr : <http://lebppe.fr/lebppe/10-emes-assises-paris-2017/>



RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : christine.dussaut@lejas.com - Web : www.lejas.com - www.lebppe.com